



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente et unième session

Victoria Falls (Zimbabwe), 23-27 mars 2020

Renforcer les partenariats en vue de l'obtention de résultats au titre des engagements de Malabo de l'Union africaine à l'horizon 2025 et des ODD 1 et 2: Main dans la main pour améliorer l'exécution et accroître l'impact dans le cadre d'une responsabilité mutuelle

Résumé

La Déclaration de Malabo, adoptée par l'Union africaine (UA) en 2014¹, soit dix ans après le début de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), donne un nouvel élan aux efforts visant à éliminer la faim et à réduire la pauvreté, en exhortant les États Membres à transformer le secteur agricole aux fins d'une prospérité partagée et de moyens d'existence renforcés. Les engagements pris dans la Déclaration comprennent, entre autres, l'amélioration du financement des investissements dans le secteur agricole, l'élimination de la faim en Afrique d'ici à 2025, la réduction de la pauvreté grâce à une croissance et à une transformation inclusives de l'agriculture, le développement du commerce de produits et de services agricoles sur le continent, le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production face à la variabilité du climat et à d'autres risques et le renforcement des responsabilités mutuelles au regard des mesures prises et des résultats obtenus.

La Déclaration de Malabo et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) mettent en avant la nécessité de partenariats solides en vue de fournir des moyens de mise en œuvre en faveur de la concrétisation des objectifs. La Déclaration de Malabo, dans le cadre l'appel à passer à l'action, invite instamment les partenaires de développement à se réunir et à aligner leur appui technique et financier de manière coordonnée et harmonisée, afin de soutenir la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration. Le Programme 2030 exprime la volonté de mobiliser les moyens de mise en œuvre nécessaires grâce à un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, qui mettra l'accent sur les

¹ Union africaine, 2014. Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (<https://www.agriculture.bf/upload/docs/application/pdf/2018-01/declaration-de-malabo-de-la-croissance-et-la-transformation-ag-ricole-fr.pdf>).

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

L'Initiative Main dans la main est une initiative de la FAO fondée sur des éléments concrets, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci. Elle représente une décision énergique qui vise à éliminer la pauvreté (premier objectif de développement durable [ODD 1]) ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), en accélérant la transformation agricole et le développement rural durable. Elle contribue ainsi à la réalisation de tous les autres ODD. L'Initiative Main dans la main fait appel aux moyens les plus sophistiqués dont on dispose actuellement, en particulier la modélisation géospatiale et les techniques analytiques avancées, afin de déterminer les possibilités d'accroître les revenus des ruraux pauvres et de réduire les inégalités et les vulnérabilités qui les affligent. Elle vise en priorité les pays dont les capacités nationales sont très limitées, tout comme l'aide internationale dont ils bénéficient, et ceux où les difficultés d'ordre opérationnel, suite à des crises d'origine naturelle ou humaine notamment, sont les plus grandes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'engagement des Nations Unies à «ne laisser personne de côté».

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

- Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles nationales et régionales aux fins de l'élaboration et de la gestion des connaissances et des données qui favorisent une planification, une mise en œuvre, un suivi et des évaluations fondés sur des données probantes.
- Noter que les engagements et les cibles de la Déclaration de Malabo se retrouvent dans les ODD, en particulier l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable).
- Attirer l'attention sur les convergences importantes qui existent entre la plupart des indicateurs élaborés en vue de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo et au regard des indicateurs des ODD.
- Promouvoir des partenariats public-privé efficaces, en tant que contribution importante à l'obtention de résultats qui transforment des vies et permettent de promouvoir des paysages durables.
- Donner des indications quant à l'importance d'une approche des systèmes alimentaires axée sur les marchés, à l'appui de la transformation des systèmes agricoles, ruraux et alimentaires qui constituent des éléments essentiels de la transformation structurelle nécessaire pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:
Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC-Secretariat@fao.org

I. Introduction

A. *Convergence des engagements pris aux niveaux régional et mondial en vue d'éliminer la pauvreté et la faim en Afrique*

1. Au niveau mondial, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) qui comprend 17 objectifs de développement durable (ODD), notamment les ODD 1 et 2 visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout, ainsi qu'à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable d'ici à 2030. Des mécanismes ont été mis en place pour venir en aide aux États Membres et faciliter la mise en œuvre des ODD, ainsi que l'examen des progrès et l'établissement de rapports dans ce domaine, aux niveaux national et mondial. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous l'égide de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, joue un rôle central dans la supervision des processus de suivi et d'examen à l'échelle mondiale. Des indicateurs ont été élaborés à l'appui de ces travaux et ont permis aux pays de mettre en place des examens nationaux volontaires.
2. L'engagement concernant le renforcement de l'obligation mutuelle de rendre compte vise à mobiliser une volonté politique plus forte de la part des dirigeants africains; il se concrétise au moyen d'un mécanisme d'évaluation collégial qui favorise une conduite efficace, une prise en main accrue par les pays et des partenariats plus solides conduisant à la croissance et à la transformation durables de l'agriculture. Les États Membres participent à un examen biennal de l'agriculture qui comprend le suivi des progrès dans la mise en œuvre, ainsi que leur examen et l'établissement de rapports, et renforce l'alignement, l'harmonisation et la coordination des efforts multisectoriels et des plateformes multi-institutions. L'objectif est aussi de renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux national et régional aux fins de l'élaboration et de la gestion des connaissances et des données qui favorisent une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation fondés sur des données probantes.
3. Les rapports des examens nationaux volontaires permettent aux États Membres de partager plus facilement leur expérience, notamment les réussites, les défis et les enseignements à retenir dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Ces rapports visent également à renforcer les politiques et à mobiliser le soutien et les partenariats aux fins de la réalisation des ODD. Les rapports des examens nationaux volontaires ont été principalement axés sur les mesures prises par les gouvernements afin d'intégrer les ODD dans leurs stratégies nationales, leurs budgets et leurs engagements publics, ainsi que sur la coordination entre les différentes institutions.
4. Il importe de noter que les engagements et les cibles de la Déclaration de Malabo se retrouvent dans les ODD, en particulier l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable). En outre, des convergences importantes existent entre la plupart des indicateurs élaborés en vue de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo et des indicateurs des ODD.
5. Par ailleurs, les États Membres ont tous intégré les engagements de Malabo et les ODD dans leurs cadres politiques, ainsi que dans leurs processus de suivi nationaux ayant trait à l'agriculture, avec pour objectif d'établir un cadre intégré et de mettre en place des mécanismes de mise en œuvre qui permettent de produire des résultats. Cette démarche constitue un élément essentiel qui permet de rationaliser les ressources investies dans ces processus et de réduire les efforts consentis par les pays pour établir des rapports sur les deux cadres. Plus important encore, les deux cadres préconisent un examen et des évaluations pris en charge et dirigés par les pays, fondés sur des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées. Les difficultés

que représente l'élaboration de telles données ont été reconnues et l'accent a par ailleurs été mis sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à renforcer les capacités statistiques des États Membres.

B. Lenteur des progrès au regard de l'élimination de la faim et de la pauvreté en Afrique

6. L'Union africaine a adopté un cadre de responsabilité mutuelle qui énonce les principes de l'examen critique, ainsi qu'un cadre de résultats destiné à orienter le suivi des indicateurs de performance. En se fondant sur ces cadres, deux examens biennaux ont été ultérieurement menés en 2017 et en 2019, afin d'évaluer les résultats des pays dans la réalisation des engagements de Malabo. Les résultats de ces examens ont été présentés dans les deux rapports d'examens biennaux. Le premier rapport d'examen biennal² a été présenté à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2018. Le deuxième³ a été présenté au Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement en octobre 2019, à Addis-Abeba, ainsi qu'au Sommet de l'Union africaine, en février 2020.
7. Les deux rapports d'examen indiquent que, malgré les efforts consentis et les progrès accomplis par quelques pays, plusieurs pays rencontrent toujours des difficultés dans la voie qui mène à la concrétisation des engagements de Malabo. Sur les 32 États Membres qui, d'après le rapport d'examen de 2018, ont communiqué des progrès en ce qui concerne la sous-alimentation dans le cadre de l'engagement à éliminer la faim d'ici à 2025, seulement neuf pays étaient en voie de réduire à 5 pour cent ou moins la proportion de personnes sous-alimentées. Deux ans plus tard, le deuxième rapport d'examen biennal indique que, sur les 33 États Membres qui ont rendu compte des progrès réalisés en ce qui concerne cet indicateur, seulement huit sont sur la bonne voie. Le rapport souligne aussi que la sous-alimentation est toujours élevée (supérieure à 25 pour cent) dans 14 États Membres.
8. Dix États Membres ont respecté leur engagement d'augmenter l'investissement public dans l'agriculture à au moins 10 pour cent des dépenses publiques au cours de la première période d'examen (2015-2016). Les chiffres relatifs à 2019 indiquent cependant que seulement quatre États Membres ont atteint l'objectif minimal, soit, dans l'ensemble, moins d'un pays sur dix. Les statistiques suggèrent une baisse considérable des résultats par rapport à l'examen précédent (21,2 pour cent). Cette inversion de la tendance (par rapport au premier rapport de l'examen biennal) se manifeste également en ce qui concerne les résultats obtenus au regard des engagements pris notamment dans les domaines de l'accès des petits exploitants aux services financiers, aux intrants et aux technologies et de l'autonomisation des femmes. Au cours de la période considérée, seulement 12 pays ont investi au moins un pour cent de leur produit intérieur brut agricole dans la recherche et le développement agricoles. Il est par conséquent difficile de tirer parti des possibilités offertes par l'innovation et les technologies de transformation. Des progrès limités ont également été enregistrés dans les domaines de la résilience et des moyens d'existence: seuls 11 États Membres sur 49 étaient sur la bonne voie dans ces domaines. En outre, la plupart des pays n'ont pas pu maintenir les progrès réalisés au cours de la période d'examen précédente, ce qui soulève des inquiétudes légitimes quant à la stabilité et à la durabilité des progrès obtenus au moyen des stratégies actuelles. Seulement trois pays ont continué à progresser au cours des deux périodes considérées, contre 17 pays qui étaient sur la bonne voie en 2017 et n'ont pas pu le rester en 2019. Par ailleurs, des progrès encourageants ont été notés en matière de développement du commerce intra-africain des produits agricoles. Ces

² Union africaine, 2018. Inaugural Biennial Review Report of the African Union Commission on the Implementation of the Malabo Declaration on Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods. Highlights on Intra-African trade for agriculture commodities and services: risks and opportunities.

³ Union africaine, 2020. Second Biennial Review Report of the African Union Commission on the Implementation of the Malabo Declaration on Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods: Highlights on Resilience and Livelihoods.

progrès devraient se poursuivre et être élargis avec le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine.

9. Un recul aussi important des progrès enregistrés quant aux indicateurs clés, en particulier les indicateurs relatifs à la pauvreté et à la faim en Afrique, concorde avec ce qui est observé à l'échelle mondiale. Le rapport conjoint de l'ONU sur l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019⁴ indique que la faim s'est aggravée en Afrique pendant trois années consécutives, la prévalence de la sous-alimentation ayant atteint 22,8 pour cent en Afrique subsaharienne. La région subsaharienne a également connu une augmentation régulière du nombre de personnes sous-alimentées, qui a atteint 256,1 millions en 2018.

C. Initiative Main dans la main de la FAO: établir des partenariats efficaces afin de redoubler d'efforts et d'obtenir de meilleurs effets sur la pauvreté et sur la faim

10. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a récemment lancé l'Initiative Main dans la main, fondée sur des éléments concrets, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci, et conforme aux principes énoncés dans les ODD et dans la Déclaration de Malabo. L'Initiative Main dans la main accorde la priorité aux mesures destinées à éliminer la pauvreté (ODD 1) et la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), en accélérant la transformation agricole et le développement rural durable. Elle contribue ainsi à la réalisation de tous les autres ODD (et, en Afrique, des objectifs de la Déclaration de Malabo). L'Initiative Main dans la main fait appel moyens les plus sophistiqués dont on dispose actuellement, en particulier la modélisation géospatiale et les techniques analytiques avancées, afin de déterminer les meilleures possibilités d'amélioration des conditions de vie des populations rurales, qui constituent la grande majorité des pauvres de la planète, et cela, en augmentant leurs revenus et en réduisant les inégalités et les vulnérabilités qui les affligent. Ces outils sont aussi mis à profit afin de donner une vue globale de l'ensemble des possibilités économiques, ainsi que pour mieux cibler et adapter en conséquence les interventions de politique générale, les innovations, les financements, les investissements et la réforme institutionnelle. Elle vise donc en priorité les pays dont les capacités nationales et l'aide internationale dont ils bénéficient sont très limitées et ceux où les difficultés d'ordre opérationnel, à la suite de crises d'origine naturelle ou humaine notamment, sont les plus grandes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'engagement prioritaire des Nations Unies à «ne laisser personne de côté».
11. L'Initiative Main dans la main propose une approche géographique des systèmes alimentaires axée sur le marché, qui vise à augmenter la disponibilité d'aliments nutritifs sur les marchés alimentaires locaux, régionaux et nationaux, en termes de quantité, de qualité, de diversité et d'accessibilité. Elle a pour objectif de permettre à tous de bénéficier d'une bonne nutrition et d'une alimentation saine, grâce au renforcement des systèmes alimentaires, et d'améliorer les moyens d'existence des ménages en réduisant la pauvreté extrême. Elle veille à ce que les normes et règles des Nations Unies soient pleinement prises en compte dans les politiques visant à promouvoir les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable. À cette fin, l'Initiative Main dans la main met en avant l'utilisation durable de la biodiversité, des ressources naturelles et des services écosystémiques, tout en contribuant à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ses effets et à l'amélioration de la résilience, ainsi qu'à d'autres objectifs clés du Programme 2030, notamment l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes et le développement des liens entre les zones rurales et les zones urbaines dans le cadre de systèmes alimentaires durables.

⁴ FAO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Programme alimentaire mondial (PAM). 2019. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques. FAO, Rome.

12. L'Initiative repose sur des données et des analyses avancées qui permettent aux gouvernements et à leurs partenaires d'investissement d'évaluer les interactions et les points d'équilibre entre les objectifs et les actions, contribuant ainsi à mettre en évidence les principaux goulets d'étranglement et les opportunités en matière d'investissements, d'innovation et de changements institutionnels. Grâce à un cadre de suivi et d'évaluation solide, l'Initiative devrait obtenir une première série de résultats de référence d'ici à 2023. Elle vise à renforcer davantage les capacités des États Membres en matière de suivi des progrès et l'apprentissage mutuel, afin de faciliter l'établissement de partenariats efficaces à l'appui des efforts visant la réalisation de ces objectifs.
13. L'Initiative Main dans la main a pour objectif de renforcer la coopération internationale existante et de combler le manque éventuel de ce type de collaboration. Faisant fond sur sa présence dans les pays et sur sa bonne volonté, la FAO organise des partenariats visant à fournir des moyens de mise en œuvre. Les institutions financières internationales, les donateurs et les partenaires techniques sont ainsi appelés à intervenir afin de traduire les connaissances techniques et politiques en actions concrètes. Il s'agit également d'attirer les investissements du secteur privé en communiquant des informations sur les domaines d'investissement au service du développement.